

## Financer le secteur EAH

### Contexte

L'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) est une organisation intergouvernementale qui offre une plateforme d'apprentissage entre pairs pour élaborer des approches fonctionnelles d'initiatives de réforme, afin de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques (GFP). En 2017, CABRI a commencé un Dialogue sur les Politiques intitulé « Optimisation des ressources dans le secteur Eau, Assainissement et Hygiène » (EAH ou WASH en anglais) grâce à une série de dialogues et de revues de pays. Des fonctionnaires des ministères des Finances et de la Santé et des ministères axés sur l'EAH ainsi que des experts techniques de 12 pays africains, se sont réunis pour le premier événement à Accra. Ces pays étaient : l'Afrique du Sud, le Botswana, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigéria, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. CABRI a organisé deux ateliers de suivi de revue par les pairs, au Cap et à Kigali, afin de continuer à examiner comment les pays relèvent les défis EAH en Afrique. Ces événements ont permis aux pays de faire part et de s'enquérir de défis EAH communs en Afrique et ont souligné la complexité de la gestion d'un secteur doté d'institutions multisectorielles et disposant de différentes options possibles de financement. Cette note d'orientation couvre ce qui a été appris au travers du dialogue et des revues et fournit des considérations clés de politiques aux fonctionnaires des finances, de la santé et du secteur EAH, pour améliorer le ciblage des investissements et les approches de financement afin de progresser plus rapidement vers les objectifs nationaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

### L'importance des besoins en eau et en assainissement en Afrique exige de changer le mode de planification du financement du secteur

**Les services d'eau et d'assainissement ont été largement reconnus comme des droits de l'homme.**<sup>1</sup> Plusieurs pays africains ont depuis longtemps reconnu les droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement. Au Ghana, par exemple, l'accès à l'assainissement est un droit constitutionnel depuis 1992, alors qu'en Afrique du Sud, le droit à l'eau et à l'assainissement est consacré dans sa Constitution, qui stipule que « toute personne a un droit d'accès aux services de base d'approvisionnement en eau et d'assainissement ». Ces dispositions découlaient d'une reconnaissance du rôle fondamental de l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans la réalisation des autres droits fondamentaux comme l'éducation et la santé.

**L'adoption de l'Objectif de développement durable (ODD) N° 6 a défini plus précisément les niveaux des**

**services d'eau et d'assainissement auxquels les pays devraient aspirer.** En ce qui concerne l'eau, les services devraient être accessibles à tous, sur place, à la demande, à un coût abordable et être exempts d'agents pathogènes. En matière d'assainissement, l'ODD 6.2 exige que toutes les populations aient accès à des services gérés en toute sécurité, c'est-à-dire que les ménages aient accès à des installations améliorées et à des services connexes de transport et de traitement des déchets (y compris sur place) ainsi qu'à des installations destinées au lavage des mains sur place.

**Ces aspirations forment un contraste saisissant avec la situation actuelle des services d'eau et d'assainissement en Afrique.** Selon des estimations de 2015, 58 pour cent de la population d'Afrique subsaharienne (ASS) ont accès aux services de base d'eau potable et seuls 24 pour cent profitent de services d'eau potable gérés en toute sécurité. Bien que la grande majorité de la population en Afrique du Nord (94 %) ait accès au moins aux services élémentaires d'eau, plusieurs communautés de la région n'ont toujours pas accès à des services améliorés quels qu'ils soient.<sup>2</sup> L'assainissement accuse du retard : 20 pour

1 La Résolution de l'ONU 64/292 reconnaît explicitement le droit humain qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement et admet que l'eau potable et l'assainissement sont essentiels à la réalisation de tous les droits de l'homme.

2 Les données sur l'accessibilité des services gérés en toute sécurité ne sont disponibles que pour quelques pays.

cent de la population du continent pratiquent toujours la défécation en plein air (dont presque 99 % se trouvent en Afrique subsaharienne) et seuls 28 pour cent de la population bénéficient au moins de services élémentaires d'assainissement (OMS/UNICEF 2017). Au total, sur la base des projections de croissance démographique, près de 1,4 milliard d'Africains devra accéder en 2030 aux services d'eau gérés en toute sécurité et 1,2 milliard à des services d'assainissement gérés en toute sécurité, si le continent veut atteindre ses cibles ODD en matière d'eau et d'assainissement (Hutton & Varughese 2016)

**Les avantages d'investir dans les services d'eau et d'assainissement sont potentiellement immenses.**

Le rendement économique prévu de l'accès universel à l'assainissement de base est de 4,3 USD pour chaque dollar US investi en Afrique du Nord et de 2,8 USD pour chaque dollar investi en Afrique subsaharienne. Les investissements dans les services élémentaires d'eau potable peuvent produire également des retombées économiques importantes, qui sont estimées à 2,5 USD par dollar investi en Afrique du Nord et à 2,4 USD par dollar investi en Afrique subsaharienne. Les principaux avantages des investissements EAH en Afrique sont tirés de la valeur des gains de temps et des améliorations sanitaires, en particulier la valeur des vies sauvées (OMS, 2012).

**Cependant, ces aspirations sont onéreuses.** L'ASS à elle seule, aurait besoin de 35,5 milliards USD de dépenses en capital (ou coûts d'investissement) chaque année, pour réaliser l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité (Hutton & Varughese 2016). Il faudra également un investissement tout aussi important dans les coûts de fonctionnement (ou coûts d'exploitation) et d'entretien. Cependant un examen détaillé des dépenses EAH, montre que les investissements totaux (y compris des gouvernements, des ménages et des donateurs) sont loin d'être suffisants pour atteindre l'accès universel aux services de base.

**L'importance des besoins d'investissement et des coûts d'exploitation nécessite de changer le mode de financement actuel du secteur.**

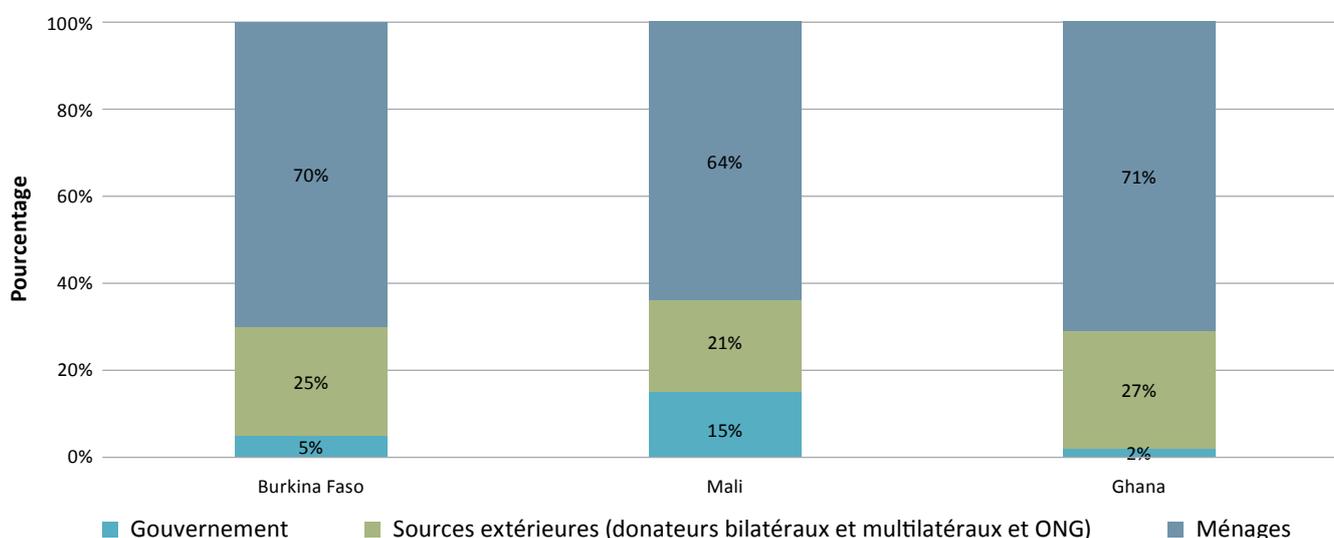
Afin de récolter les avantages économiques, les services EAH requièrent une augmentation conséquente des sources d'investissement, y compris des ménages, des autorités nationales et locales (ou administrations centrales et locales) ainsi que des fonds extérieurs apportés par les donateurs. Les finances publiques (provenant des gouvernements et des donateurs) affectées au secteur EAH devraient non seulement augmenter mais aussi tirer parti d'autres sources de financement, notamment des investissements privés des ménages et du secteur financier privé. Cependant, l'exploitation de sources de financement plus étendues exige une efficacité accrue du secteur, mais aussi des améliorations de la solvabilité des services publics chargés de l'eau et de l'assainissement.

**Dans de nombreux pays, les contributions des usagers sont sous-estimées, avec peu de stratégie visant à tirer parti de ces contributions pour améliorer les niveaux de services.**

Comme l'indique la Figure 1 ci-dessous, les usagers représentent en réalité les plus gros contributeurs au financement du secteur EAH au Burkina Faso, au Ghana et au Mali. Le manque d'accès à un fournisseur formel d'eau oblige de nombreuses communautés à acheter l'eau auprès de vendeurs privés, dont certains opèrent illégalement et facturent des taux exorbitants pour des services sous-optimaux (Goksu et al. 2017). Selon une étude de WaterAid, la norme minimale de consommation d'eau établie par l'OMS est de 50 litres par personne et par jour, ce qui représente 25 % du revenu d'un ménage pauvre au Ghana (WaterAid 2016).

**En outre, bon nombre de pays africains sont tributaires de financements extérieurs imprévisibles, sous forme de subventions et de prêts accordés par des organisations financières internationales et de fonds apportés par des ONG, pour financer les services EAH.** Comme le montre la Figure 1, les fonds extérieurs représentent plus de 20 pour

**Figure 1 : Sources des fonds destinés au secteur EAH au Burkina Faso, au Mali et au Ghana**



Source : OMS, Initiative TrackFin : Burkina Faso (Rapport de mai 2017) ; Mali (Rapport de septembre 2018) ; Ghana (Rapport de décembre 2017)

cent des ressources financières consacrées au secteur, dépassant ainsi les contributions des États provenant des ressources intérieures. La dépendance vis-à-vis des fonds extérieurs crée parmi les planificateurs et décideurs politiques nationaux un certain climat d'incertitude, en raison de la nature assez imprévisible de ces fonds et de leur mauvaise coordination avec les interventions nationales. Dans certains cas, cette dépendance excessive a une influence délétère sur le leadership du secteur qui est nécessaire pour faire progresser les services EAH

**Le Dialogue de CABRI sur les politiques portant sur le secteur EAH ainsi que les revues ultérieures se sont concentrés sur la façon d'optimiser les investissements publics dans les services EAH, tout en améliorant l'efficacité d'utilisation des fonds publics.** Les discussions ont largement bénéficié de la diversité des pays participant aux événements, qui ont présenté leurs propres défis et initiatives : de la Guinée, qui n'a fait aucun investissement public dans les services EAH depuis les années 1990, à Maurice, qui met en œuvre méticuleusement un plan directeur pour atteindre le niveau le plus élevé de services de traitement des eaux usées, en passant par l'Afrique du Sud, qui est confrontée à une pénurie d'eau, à une échelle jamais anticipée. De manière critique, les représentants des finances et des ministères dépensiers ont conclu que le secteur EAH doit absolument remédier aux inefficiences, afin de voir le développement du financement et la réalisation des niveaux requis de prestation des services. Les pays devraient considérer trois questions principales lors de l'identification de stratégies de financement durables pour le secteur :

- planifier les services EAH en accord avec les objectifs nationaux généraux ;
- identifier les coûts nécessaires pour réaliser les objectifs nationaux, en dehors des investissements ; et,
- concevoir une stratégie de financement fondée sur une

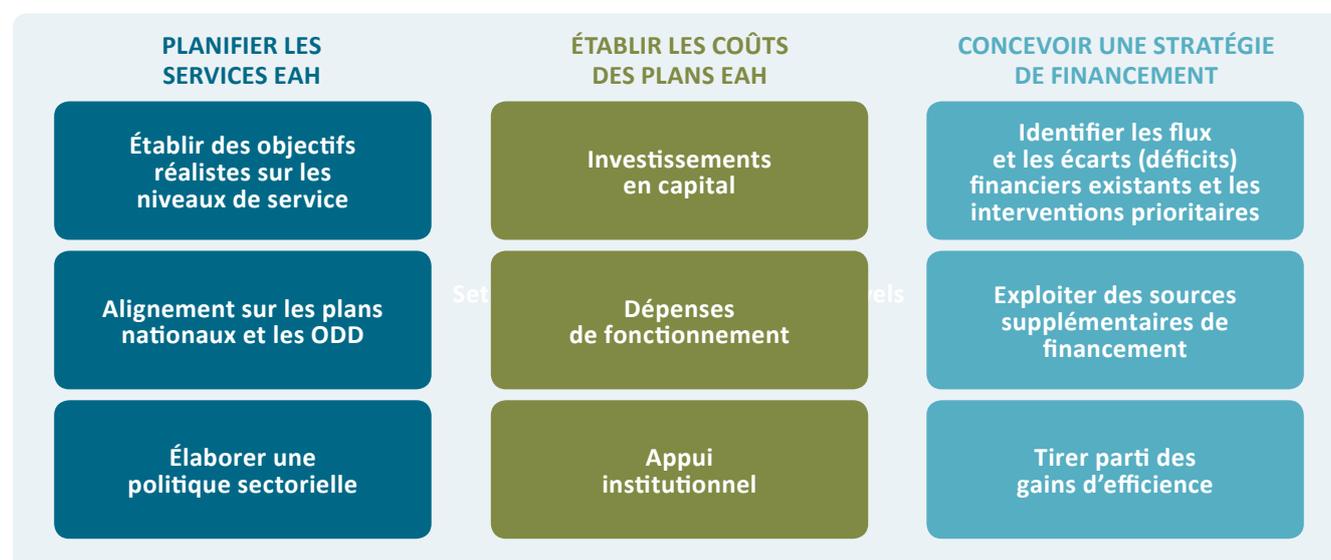
bonne connaissance des flux financiers, l'exploitation de gains d'efficacité et différentes sources de financement.

Celles-ci sont examinées de manière plus approfondie ci-après.

## Planifier les services EAH : formulation d'ambitions réalistes en matière de politiques et alignement sur les objectifs nationaux de développement

**Afin d'assurer le financement du secteur, des plans EAH clairs doivent être élaborés.** Un plan établit des cibles précises du niveau de services ainsi que le niveau des infrastructures et services associés nécessaires pour atteindre ces objectifs. Par conséquent, les plans EAH devraient être élaborés sur la base d'une bonne connaissance des actifs d'eau et d'assainissement existants ainsi que des populations qui bénéficient des services actuels. Le renforcement de cette connaissance, notamment dans le domaine des services décentralisés d'eau et d'assainissement en zone rurale (grâce à un inventaire des actifs) représente une activité mobilisant des ressources importantes, étant donné que les services sont souvent gérés par les communautés et ne sont pas systématiquement saisis et contrôlés. L'idéal serait que ces exercices soient effectués systématiquement et incorporés dans l'entretien des actifs. Les avantages potentiels de la conduite de ces inventaires sont importants, car ils permettent de définir plus précisément les besoins d'investissement en capital. Au Bénin, le gouvernement a mis en œuvre un inventaire des biens dans tout le pays et la cartographie de l'eau courante à petite échelle en zone rurale dans le cadre d'une stratégie plus globale visant à professionnaliser les services d'eau en zone rurale (Adokpo Migan, Trémolet & Mansour 2015).

Figure 2 : Principales considérations de financement du secteur EAH



**Les plans EAH devraient incorporer clairement des objectifs nationaux de développement.** La plupart des gouvernements ont des plans de développement à moyen et à long termes qui orientent l'établissement des priorités et des objectifs de dépenses. Que le plan mette l'accent ou non sur la prospérité, l'inclusion, l'innovation ou l'égalité hommes-femmes (ou l'ensemble de ces éléments en même temps), l'amélioration des services EAH doit être présentée comme un chemin ouvrant la voie à la réalisation de la vision nationale. Lors de la présentation des plans et des objectifs EAH aux ministères des Finances ou à d'autres parties prenantes, il est important d'établir des liens avec la vision nationale, en montrant comment les stratégies sectorielles EAH contribuent à la réalisation des objectifs nationaux, tout en veillant à ce que ces plans soient coordonnés avec les plans des autres secteurs. Par exemple, le développement des infrastructures, y compris des services d'eau, est considéré comme un pilier du développement dans le plan national de développement du Rwanda. Par conséquent, les politiques et stratégies du secteur EAH, s'alignent sur ce plan (voir Encadré 1).

### Encadré 1 : S'assurer que les politiques sectorielles correspondent aux objectifs nationaux de développement – le cas de la politique d'assainissement du Rwanda

En 2016, le Rwanda a publié une nouvelle politique d'assainissement. Ce document de politique crée de solides liens avec la Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (EDPRS2), qui s'est engagée à atteindre des cibles très ambitieuses en matière d'assainissement, entre autres, la vision d'atteindre un taux de couverture des services d'assainissement de 100 pour cent en 2017/18. La politique d'assainissement s'inscrit aussi de manière évidente dans le cadre de l'ODD 6 et se rattache clairement à d'autres objectifs, tels que ceux ayant trait à la santé, à la sécurité alimentaire et au changement climatique, parmi beaucoup d'autres. En outre, la politique établit sa cohérence avec d'autres plans nationaux de développement, notamment le plan à long terme du pays intitulé « Vision 2020 du Rwanda », ainsi qu'avec les politiques gouvernementales connexes. L'incorporation claire des politiques sectorielles dans les objectifs nationaux de développement et la démonstration de leur cohérence avec la vision nationale permettent de rassembler le soutien et l'engagement politique nécessaires pour parvenir à la réalisation des objectifs du secteur.

Source : Ministère des Infrastructures du Rwanda (2016)

**Les plans EAH doivent refléter les cibles nationales du secteur, conformément aux engagements relatifs aux ODD. Toutefois, les gouvernements ne sont pas tenus (et parfois n'ont pas les moyens) de cibler les plus hauts niveaux de services pour tous.** L'ODD fournit des objectifs indicatifs aux gouvernements nationaux, et, des cibles gouvernementales réelles à l'horizon 2030 restent à être identifiées selon les circonstances des pays.<sup>3</sup> En d'autres termes, les ministères sectoriels EAH doivent élaborer des politiques sectorielles (pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène) qui définissent des cibles de niveau de services ambitieuses mais réalistes et équitables pour les populations des pays, en fonction de leur point de départ et de ce qu'ils ont les moyens de se procurer. Dans un pays où la défécation en plein air est omniprésente, à tout le moins, cette pratique devrait être éradiquée d'ici à 2030. Toutefois, il n'est pas certain que l'accès universel à l'assainissement de base, à plus forte raison, à l'assainissement géré en toute sécurité, soit réalisable, à cette date.<sup>4</sup>

**La question des objectifs de niveau de services est essentielle, non seulement parce qu'elle donne au pays une vision du secteur, mais aussi parce que ces objectifs impliquent des technologies et des approches spécifiques et, par conséquent, des niveaux de coûts différents.** Sur le plan de l'assainissement, l'accès universel aux services gérés en toute sécurité requiert que l'ensemble du pays ait une couverture suffisante d'installations ménagères et des services connexes d'enlèvement et de traitement des déchets pour gérer les besoins de tous. De la même façon, la fourniture de services d'eau gérés en toute sécurité pour tous, signifie veiller à ce que l'eau potable soit fournie dans les locaux, par des services de canalisation ou par des systèmes adéquats d'auto-provisionnement, par opposition aux services de pompe à main ou aux kiosques à eau. Investir dans les infrastructures nécessaires implique des dépenses en capital qui peuvent ne pas être abordables pour de nombreuses nations. Les niveaux de services et les technologies associées doivent être déterminés par les ministères dépensiers, en concertation avec les partenaires du développement et le secteur privé.

**Il importe d'établir des mécanismes de coordination pour le secteur EAH afin de réaliser la vision nationale et de poursuivre l'élaboration de politiques nationales.** La coordination du secteur peut fortement contribuer à éviter la répétition inutile d'interventions et à identifier les approches et les technologies qui fonctionnent et assurent l'optimisation

3 Selon la résolution de l'ONU sur l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (la Déclaration 55) : « Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales ».

4 En avril 2018, à l'occasion de la réunion de haut niveau de SWA, des discussions se sont déroulées pour présenter des ambitions plus ciblées pour la prestation des services EAH, selon le contexte des pays, en introduisant la notion de « Basic plus (que tous puissent bénéficier au moins d'un niveau de services de base) ».

des ressources. Par exemple, dans un pays où les plans d'assainissement ont été élaborés de manière traditionnelle, en estimant que seuls les réseaux d'égouts peuvent fournir les services requis, il lui sera indispensable de tirer des enseignements d'initiatives en cours visant à développer des services d'assainissement alternatifs, plus abordables et sur place, afin d'atteindre les objectifs ambitieux du secteur d'ici à 2030. Ces plateformes de coordination, qui devraient être dirigées par les gouvernements, sont également utiles pour coordonner la mise en œuvre des plans sectoriels et pour évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs. L'Afrique du Sud, par exemple, a mis en place des groupes de travail technique nationaux pour chacune des cibles de l'ODD 6 (Bannister 2018).

### Encadré 2 : Enseignements tirés du renforcement de la résilience aux risques liés à l'eau, de Beaufort West

Beaufort West est une petite municipalité de 51 000 ménages confrontée à de graves pénuries d'eau en raison de longues périodes de sécheresse. Pour remédier aux pénuries d'eau, la municipalité a dû mettre en place des mesures de gestion de la demande, qui ont permis de réduire avec succès la consommation d'eau totale, de 6,9 Ml/jour à 5,2 Ml/jour. En raison de la faiblesse des précipitations, le barrage était vide, si bien que Beaufort West a dû explorer d'autres ressources en eau. Beaufort West était sur le point de connaître le « Jour zéro », avec de graves conséquences pour l'économie de la ville : les agriculteurs étaient témoins du décès de leur bétail, le tourisme diminuait et la production agricole était gravement affectée. Le « Jour zéro » a été évité en raison de l'investissement dans le développement de sources d'eau alternatives, en particulier, la nappe d'eau souterraine ainsi que les eaux usées traitées et dans des campagnes de communication intense pour sensibiliser les populations à la consommation d'eau. Les pénuries d'eau ont également incité la municipalité à réduire les pertes d'eau municipale, qui sont passées de 52 % à 41 % en 2016/2017. D'après le responsable municipal de Beaufort West, l'un des grands enseignements tirés de la sécheresse, est que « désormais vous ne pouvez plus compter uniquement sur l'eau de surface ou l'eau de barrage – vous devez diversifier vos sources afin de devenir une ville capable de s'adapter aux risques liés à l'eau. » L'expérience de Beaufort West démontre également que les villes ont besoin de se préparer à l'incertitude et de disposer de plans d'urgence afin de devenir résilientes.

Source : Haarhoof (2018)

**La planification des services EAH doit, de plus en plus, examiner la résilience aux chocs extérieurs.** L'exposition du continent africain au changement climatique croît. La transformation des modèles des ressources hydriques, ainsi que la demande croissante des services d'eau dans les agglomérations urbaines, exercent des pressions sur les prestataires de services pour les amener à diversifier les sources d'eau et à gérer la demande. Bien que le cas le plus notable soit la pénurie d'eau dans la ville du Cap, d'autres villes sont également touchées par le manque d'eau (voir Encadré 2), les inondations et l'érosion côtière, qui affectent en particulier, la prestation des services d'assainissement.<sup>5</sup>

**La planification de la prestation des services EAH exige des décideurs qu'ils s'informent dans quels domaines des gains d'efficacité peuvent être obtenus.** Il est essentiel que le secteur EAH dispose de fonds suffisants, si l'on veut que les pays atteignent leurs objectifs de politiques. Cependant, il est aussi indispensable d'identifier les domaines dans lesquels des gains d'efficacité peuvent être réalisés avant de s'engager dans de grands projets d'investissement. Les inefficiences actuelles sont abordées de manière plus détaillée dans la partie ci-dessous.

### Déterminer les coûts des plans EAH : il ne s'agit pas uniquement d'investissements en capital

**Le calcul des coûts des plans EAH est une étape indispensable à l'identification des fonds qui doivent être mobilisés pour réaliser les ambitions nationales, pour réviser éventuellement des plans afin de déterminer des objectifs plus réalistes et pour identifier les sources de financement appropriées.**

**Afin de prévoir des investissements durables, il est essentiel pour les planificateurs et les décideurs politiques de considérer les dépenses de fonctionnement des services.** Le caractère rarement durable des investissements en capital constitue un problème dans de nombreux pays ; des infrastructures sont fournies, mais le manque de fonds destinés aux frais de fonctionnement compromet la prestation continue des services, ce qui entraîne dans de nombreux cas, le non-fonctionnement (ou le mauvais fonctionnement) des installations et des systèmes. Cette situation aboutit à la perte d'investissements importants : environ 30 % des pompes à main en Afrique ne fonctionnent pas. Il est essentiel d'estimer les coûts de fonctionnement afin de concevoir une stratégie de financement qui permettra de mettre en place des infrastructures d'eau et d'assainissement fonctionnelles et durables (Fonseca et al. 2011).

<sup>5</sup> En 2018, la Banque mondiale a approuvé un projet de 210 millions USD pour améliorer la résilience de plusieurs villes côtières de l'Afrique de l'Ouest (voir <http://documents.worldbank.org/curated/en/280421523498466209/pdf/PAD2454-REVISED-PUBLIC-PAD-WACA-FINAL-05012018.pdf>).

**Dans les pays où les besoins en infrastructures sont considérables, comme c'est le cas pour bon nombre d'entre eux en Afrique subsaharienne, les investissements en capital risquent de représenter la majeure partie des fonds nécessaires pour réaliser la vision d'un pays.** Lors du calcul des coûts en capital, il est également important que les pays intègrent les coûts d'amortissement. Outre les investissements en capital, il est nécessaire de prendre en compte les investissements requis pour susciter ou augmenter la demande de services d'eau et d'assainissement. Le Burkina Faso, par exemple, estime que 7 pour cent du budget national devrait être affecté à la création de la demande et à la mobilisation communautaire.<sup>6</sup>

**Souvent négligé en raison de la rareté des fonds publics, le soutien institutionnel, est essentiel pour atteindre les niveaux de services attendus.** Les coûts de soutien institutionnel comprennent ceux liés à l'élaboration des stratégies nationales, au renforcement des capacités des institutions nationales et locales et des prestataires de services, au suivi des services, ainsi qu'à l'élaboration et à l'application de la réglementation des services. L'un des facteurs critiques de l'inefficacité du secteur EAH est la faible capacité des planificateurs du secteur à absorber les fonds. À Maurice, par exemple, le ministère chargé de l'eau et de l'assainissement (le ministère de l'Énergie et des Services publics) réalise un taux d'exécution du budget d'investissement de 60 pour cent seulement. Selon le ministère des Finances, ce résultat est dû à des problèmes soulevés au cours de la préparation et de la gestion de projet. Il faudrait également mettre l'accent sur la simplification de la procédure de passation des marchés et d'autres procédures administratives. Le contrecoup de la sous-utilisation des crédits ouverts peut amener le ministère des Finances à ne plus accorder la priorité aux investissements dans l'eau et l'assainissement, et, à affecter ces fonds ailleurs à des projets qui pourraient les utiliser de manière plus efficace.

**Dans les contextes décentralisés, il faut renforcer les compétences de l'administration locale en conception, passation des marchés et supervision des services d'eau et d'assainissement, ainsi que les accompagner d'incitations appropriées, pour assurer des services durables.** En effet, de nombreux pays ont délégué la responsabilité de la prestation des services aux municipalités décentralisées, mais cette délégation n'a pas été forcément accompagnée d'une formation complète et d'une assistance pour soutenir les autorités locales dans le cadre de leurs nouvelles responsabilités. Le Ghana, par exemple, a adopté une politique de décentralisation depuis les années 1990. Cependant, jusqu'ici, c'est toujours une agence centrale spécialisée (la Community Water and Sanitation Agency ou Agence communautaire de l'eau et de l'assainissement) qui est responsable de la passation des marchés et de la supervision de la plupart des ouvrages d'hydrauliques en

zone rurale. Lorsque les incitations offertes par les autorités décentralisées aux investissements EAH sont faibles, comme au Kenya, le risque est de voir les gouvernements locaux ne pas accorder la priorité à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (voir Encadré 3).

### Encadré 3 : Décentralisation avec une redevabilité limitée pour l'EAH : le cas du Kenya

En 2010, le Kenya a voté en faveur d'une nouvelle Constitution, qui créait 47 nouveaux gouvernements (ou administrations publiques) de comté, à qui il incombe d'assurer les services de base, y compris l'eau et l'assainissement. Cette décentralisation a été poursuivie en vue de rapprocher les fonctions de prestation de services de la population et de réaliser progressivement une prestation de services plus équitable.

Malgré la présence de cibles nationales EAH et le droit à l'eau garanti par la Constitution, de nombreux premiers plans intégrés de développement à moyen terme (2013 à 2017) des comtés ne contenaient pas de cibles spécifiques relatives à l'accès EAH à leur niveau. Par conséquent, il n'est pas possible pour ces comtés d'évaluer le degré d'alignement de leur politique sur les objectifs nationaux. L'approche adoptée à l'égard de la politique EAH et de l'affectation budgétaire est largement laissée à la discrétion des gouvernements de comté. Le fait qu'il existe un degré élevé de décentralisation budgétaire et peu de liens directs (financiers ou d'obligations de rendre compte) avec le ministère dépensier national, signifie que les allocations budgétaires à l'EAH varient considérablement entre comtés, en particulier, sur le plan des dépenses de développement, ce qui soulève des questions liées à l'équité territoriale en financement et prestation de services.

Cependant, quelques exemples positifs sont constatés, en particulier avec la budgétisation participative dans le comté de Makueni. Le comté dialogue annuellement avec jusqu'à 3 000 villages pour identifier les principaux projets de développement. Puis ces projets sont hiérarchisés au niveau des quartiers et des centaines sont sélectionnés et inscrits au budget de développement du comté. Les projets d'eau constituent près des deux tiers de l'ensemble des projets, plus de la moitié du financement total et représentent 37 % du budget de développement total de Makueni.

Source : (CABRI 2017a)

6 Présentation du Burkina Faso à l'occasion d'un événement de CABRI à Kigali.

**Par ailleurs, l'élaboration de mandats institutionnels clairs et l'affectation de ressources financières aux institutions mandatées augmentent les efficacités du secteur EAH.**

Un bon exemple est la situation des services d'assainissement. Dans de nombreux pays africains, les responsabilités de l'assainissement sont fragmentées entre plusieurs ministères. Au Bénin, par exemple, l'assainissement urbain relève de la responsabilité du ministère de la Santé (responsable de l'assainissement au niveau des ménages), ministère du Cadre de vie et du Développement durable (responsable du transport des boues fécales) et du ministère de l'Eau et des Mines (avec un mandat pour les eaux usées). Si les mandats et les responsabilités ne sont pas clairement énoncés, cette fragmentation peut priver le secteur de l'assainissement du leadership nécessaire pour développer et mettre en œuvre une politique cohérente afin de relever le défi de l'assainissement urbain.

**Dans un contexte comme celui du Bénin et dans la grande majorité des pays d'Afrique subsaharienne, où les services d'assainissement sont de fait, fournis par des opérateurs privés, l'élaboration d'une réglementation appropriée est nécessaire pour améliorer la structure des marchés de l'assainissement urbain.** Par exemple, seuls quelques pays africains disposent de mécanismes réglementaires qui reconnaissent des prestataires de services d'assainissement urbain et établissent des normes d'exploitation. En conséquence, les services fournis aux citoyens sont sous-optimaux (ce qui fait

courir des risques aux populations comme aux fournisseurs de services), tandis que les marchés de l'assainissement sont dominés par de petits prestataires fragmentés, incapables de fonctionner à l'échelle requise. Certains pays comme le Sénégal et l'Ouganda, ont vu apparaître des initiatives pour élaborer de telles réglementations. Toutefois, dans de nombreux pays, la législation et la réglementation, autour de l'assainissement sur place, notamment les normes de gestion et de traitement des boues fécales, sont inexistantes, ce qui limite le développement d'innovations potentiellement extensibles et rentables (Verster & Palfreman 2018).

**Des investissements dans les institutions réglementaires et les instruments du sous-secteur de l'eau potable font également défaut, surtout en zone rurale.** L'absence d'instruments réglementaires, associés à des mandats institutionnels pour les appliquer, tels que les normes de performance et de présentation de rapports à l'intention des services publics d'eau, n'incite pas les opérateurs à fournir des services répondant aux attentes des gouvernements et de la population en général.

**Investir dans le renforcement de la capacité des prestataires des services d'eau est également essentiel pour assurer des services d'eau plus efficaces.** Alors que les services publics urbains sont confrontés à des pertes élevées d'eau en raison de la médiocrité de leurs normes opérationnelles et d'un manque d'investissements dans l'entretien des actifs, les

#### **Encadré 4 : Le cas de la communauté de Langrug, un exemple d'une meilleure professionnalisation du traitement des eaux usées par l'innovation et la communauté**

Langrug est un quartier informel (ou bidonville) de 2 500 ménages sur une pente raide près du village de Franschhoek dans la province du Cap occidental (Western Cape) en Afrique du Sud. Une population croissante et une position géographique délicate rendent difficiles la fourniture de services d'assainissement aux résidents de Langrug. Étant donné le manque d'infrastructures, les eaux usées domestiques et les eaux pluviales s'accumulent à l'extérieur des maisons des résidents et finissent par s'écouler vers les rivières de Franschhoek et adjacentes. Cette situation a eu un impact sur la santé de la communauté, en particulier des infections à E. coli et des maladies de la peau, en raison de la pollution des cours d'eau à proximité des maisons.

Compte tenu des contraintes budgétaires de la municipalité, investir dans d'importantes infrastructures de canalisations d'eau et d'assainissement n'était pas une option réaliste. Il fallait mettre en place d'autres modèles de prestation et de suivi de ces services indispensables. Le Genius of Space est un pôle d'innovation créé pour présenter la technologie innovante, la gestion des déchets et le traitement de l'eau. Le pôle a conduit un projet pilote dans 125 foyers de la communauté et a embauché une main-d'œuvre locale pour mettre en œuvre des solutions innovantes, telles que des points d'élimination muni d'un procédé de filtration à faible technologie, pour veiller à ce qu'ils puissent être exploités et entretenus par la communauté. Des tuyaux flexibles entre les raccords ont été sélectionnés, pour leur permettre de serpenter entre les chemins existants, afin de distribuer les eaux usées par plusieurs processus de filtration et de traitement, y compris dans les jardins arboricoles. Après 18 mois d'expérimentation, les communautés ont été en mesure d'accéder à des services d'eaux usées à un coût rentable, pour diminuer l'incidence des maladies causées par l'E. coli et pour réduire les niveaux de pollution des rivières. Le projet a également favorisé l'emploi local tout à fait indispensable, puisque la plupart des travaux et de l'entretien sont effectués par la communauté. Les relations entre les travailleurs et les membres de la Communauté assurent également une promotion plus facile des pratiques alternatives de gestion des eaux usées dans le voisinage. L'exemple de Langrug donne lieu à des discussions intéressantes parmi les décideurs politiques, étant donné la mise en place de modèles de prestation moins traditionnels à un coût plus viable.

prestataires de services d'eau en zone rurale sont généralement fragmentés et incapables de générer suffisamment de revenus. De nombreux pays ont connu la prédominance du modèle dit « de gestion communautaire », ou des réseaux de distribution d'eau de petite à moyenne taille (des pompes à main aux petits systèmes de distribution par canalisations) sont gérés au niveau du village par les membres mêmes de la communauté. Très peu d'attention a été accordée au renforcement adéquat de la capacité de ces prestataires de services, alors que l'assistance technique pour améliorer l'entretien des systèmes est ponctuelle, plutôt que programmée et fournie régulièrement. Ces dispositions institutionnelles donnent souvent lieu à de mauvais services, car les actifs ne sont pas convenablement entretenus (en raison à la fois d'une capacité d'exploitation limitée et d'une insuffisance de fonds pour couvrir les dépenses de fonctionnement). Les gouvernements réalisent petit à petit, la nécessité de mettre au point des modèles de prestation de services plus professionnalisés pour les zones rurales, que ce soit par la promotion de plus gros opérateurs privés, capables de générer des revenus attractifs,<sup>7</sup> ou par le biais de services gérés par la communauté, associés à des approches simplifiées de réglementation afin d'améliorer la supervision.

**En réalité, les réflexions des gouvernements sur des modèles de gestion optimale des services d'eau et d'assainissement peuvent seulement aller de pair avec une réflexion sur les options financières.** Par exemple, attirer des opérateurs professionnels de l'eau, surtout dans les zones rurales, requiert que le sous-secteur fournisse une source attrayante de revenus. Ce constat à son tour, exige de considérer quelles sources de financement pourraient contribuer à l'amélioration des flux de revenus des prestataires de services, que ce soit des tarifs ou des subventions gouvernementales ou une combinaison des deux. Ces réflexions devraient faire partie d'une stratégie plus globale de financement des services EAH, telle que décrite ci-après.

## Concevoir une stratégie de financement du secteur EAH : comprendre les flux financiers et affecter les fonds publics de la manière la plus efficiente

**Étant donné qu'il faut financer les priorités nationales concurrentes avec les ressources publiques limitées, une réflexion profonde sur les stratégies appropriées de financement du secteur EAH est nécessaire, afin de tirer parti d'un financement supplémentaire provenant d'une variété de sources, y compris des usagers (utilisateurs) des services et du secteur financier privé.**

### Comprendre les flux financiers dans le secteur EAH

**Il est essentiel de comprendre les flux financiers existants**

<sup>7</sup> Cette tendance apparaît dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, comme le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal.

**dans le secteur lors de la conception d'une stratégie de financement...** En particulier, le secteur EAH devrait chercher à évaluer les montants de toutes les sources de financement (tarifs, taxes et transferts) actuellement attribués et à déterminer qui finance le secteur. Dans le cadre de cette évaluation, l'une des questions cruciales qui se posent pour les gouvernements est de savoir si les fonds publics sont alloués de la manière la plus efficace et équitable, ce qui n'est pas le cas le plus souvent. Par exemple, une étude de la Banque mondiale a constaté que dans la capitale tunisienne, où les services d'eau et d'assainissement en réseau reçoivent des subventions gouvernementales importantes, les ménages à revenu élevé reçoivent une subvention 1,4 fois supérieure à celle des pauvres pour l'approvisionnement en eau et deux fois supérieure à celle des pauvres pour l'assainissement, car ils utilisent davantage de services d'eau et d'eaux usées (Banque mondiale, 2016).

**Comprendre les flux financiers du secteur EAH peut s'avérer un défi pour de nombreux pays, lorsque les responsabilités incombent à plusieurs agences nationales et que plusieurs entités participent au financement du secteur.**

Afin d'aider les pays dans cette tâche, l'OMS a mis au point une méthodologie de suivi des flux financiers du secteur EAH. Semblable aux « comptes sur la santé » mis au point dans le secteur de la santé, la méthodologie (également connu sous le nom « TrackFin ») permet aux pays d'identifier des données financières qui peuvent être indispensables à la planification des services. Au Mali, par exemple, TrackFin a souligné que les usagers des services ont contribué de manière effective à près de 64 % de tous les fonds alloués au secteur EAH en 2014 et 2015. Ces données peuvent être utiles pour concevoir une stratégie de financement dans laquelle la contribution de l'utilisateur joue un rôle essentiel.

**Afin de prendre de la vitesse pour concevoir et réformer les stratégies de financement du secteur EAH, il est essentiel de présenter les résultats des flux financiers et des performances aux ministères des Finances et d'entamer un débat national sur la meilleure façon d'affecter des fonds publics au secteur de l'eau.** Par exemple, lorsque des données probantes ont été rassemblées qui indiquent que le financement national est biaisé en faveur du secteur de l'eau en zone urbaine (par ex., des subventions importantes sont prévues pour les services d'eau urbains), alors que l'assainissement rural est privé des fonds publics et dépend presque entièrement du financement erratique et imprévisible apporté par les donateurs, des questions doivent être soulevées quant à l'optimisation des ressources et à l'équité de cette approche financière et quant à la manière de mieux allouer les ressources publiques limitées. Une discussion sur l'évaluation des flux financiers, accompagnée d'un texte explicatif supplémentaire sur l'efficacité et les performances du sous-secteur, peut aussi aider à comprendre où le soutien institutionnel est nécessaire.

**Les principes directeurs dans la conception de stratégies de financement du secteur EAH devraient rester la vision et les objectifs de politiques du pays concerné.** Les discussions avec les ministères des Finances et d'autres parties prenantes,

y compris les partenaires du développement, devraient se traduire par des « points d'action » pour permettre l'affectation des ressources financières en vue d'atteindre les objectifs de politiques sectorielles :

- affecter des fonds nationaux aux sous-secteurs prioritaires (comme les groupes ruraux ou les groupes les plus vulnérables, etc.), pour lesquels d'autres sources de financement (par ex., provenant des usagers) sont difficiles à exploiter ;
- identifier des stratégies pour tirer parti d'autres contributions financières et pour les augmenter, en particulier, celles provenant des usagers ; et,
- identifier des mécanismes visant à accroître les fonds publics tirés des gouvernements nationaux et des donateurs extérieurs.

### Identifier les priorités des finances publiques dans les sous-secteurs EAH

**Bien que la plupart des pays africains aient besoin d'investissements dans tous les domaines, certains secteurs ont particulièrement besoin d'un soutien financier public.** Il est prouvé que les services en zone rurale reçoivent considérablement moins de fonds que les services en zone urbaine. Un examen des dépenses publiques dans 11 pays d'Afrique a montré que, bien que les populations rurales représentent 70 pour cent des non-desservis, elles ne bénéficient que de 19 % des dépenses consacrées à l'eau potable et à l'assainissement (ONU-Eau/OMS 2014).

**Privilégier l'utilisation des fonds publics n'est pas seulement une question d'équité, mais aussi une question de mettre en place des incitations appropriées pour les prestataires de services et d'offrir une meilleure optimisation des ressources.** Alors que certains services, tels que l'assainissement sur place, bénéficieraient grandement de subventions ciblées, des avantages considérables pourraient être obtenus dans l'approvisionnement en eau en zone urbaine, en incitant à une gouvernance appropriée, plutôt qu'en injectant des fonds publics dans les investissements en capital, l'entretien et la couverture des coûts de fonctionnement. L'affectation régulière de fonds publics supplémentaires à un service public d'eau vétuste subissant des pertes d'eau élevées, n'incite guère ce service public à opérer le redressement nécessaire pour améliorer sa situation financière. Comme le souligne une étude de la Banque mondiale, « cibler les subventions à la bonne échelle et au type approprié de services peut générer une meilleure optimisation des ressources. Par exemple, de nombreux gouvernements ont tendance à subventionner les égouts et le traitement associé des eaux usées dans les zones urbaines tout en maintenant des politiques explicites de non-subvention de l'assainissement sur place dans les zones périurbaines ou rurales (Goksu et al. 2017).

**Toutefois, le recentrage des fonds publics ne signifie pas que les autres sous-secteurs doivent être négligés.** Il faudrait plutôt que les gouvernements examinent et adoptent des approches complémentaires et parallèles en vue de tirer

parti d'autres sources de financement. Un échantillon de ces approches est présenté ci-dessous.

### Exploiter et augmenter les contributions financières des usagers et du secteur privé

#### L'une des stratégies potentielles d'accroissement du financement du secteur EAH serait d'augmenter les tarifs.

Très peu de services publics en Afrique facturent des tarifs suffisants pour couvrir les coûts de fonctionnement, et à plus forte raison, les coûts de dépréciation. Dans l'ensemble, plus de 50 pour cent des services publics urbains affichent des tarifs qui ne sont pas régulièrement révisés ou qui ne sont pas ajustés après leur révision (ONU-Eau/OMS, 2017). En Côte d'Ivoire par exemple, la compagnie nationale chargée des services d'eau en zone urbaine, l'ONEP (Office national de l'eau potable), n'a pas révisé ses tarifs depuis 2004.<sup>8</sup> On estime que seulement 15 pour cent des prestataires de services couvrent leurs coûts d'exploitation et génèrent un excédent (signifiant que les recettes dépassent les coûts d'au moins 20 pour cent) (Goksu et al. 2017). Des tarifs faibles empêchent non seulement les prestataires de services de maintenir leur offre de services, mais ils créent une dépendance vis-à-vis des subventions publiques, ce qui diminue ensuite l'incitation à la performance. Il en découle la détérioration des services, ce qui pousse le grand public à se méfier des services publics et à se tourner, lorsque cela est possible, vers des fournisseurs d'eau alternatifs et plus coûteux, ou à s'auto-provisionner, ce qui rétrécit davantage la base des recettes des services publics chargés de l'approvisionnement en eau. Lorsque les tarifs sont revus à la hausse, il est important d'envisager des stratégies qui veillent à ce que les pauvres puissent toujours avoir accès aux services, par exemple en introduisant des tarifs à tranches de consommation croissantes, où les plus aisés qui consomment plus d'eau paient davantage que les pauvres, qui ont tendance à consommer moins d'eau.

**Toutefois, les tarifs seuls ne constituent pas une panacée et doivent être accompagnés d'un accent accru sur le renforcement de la gouvernance et l'amélioration des niveaux de services.** Il convient d'insister davantage sur l'amélioration de l'efficacité du secteur EAH au niveau des fonctions administratives et d'approvisionnement, tout en assurant des incitations à la performance qui soient adéquates. Sur le plan des services publics chargés des services d'eau, des gains d'efficacité peuvent être réalisés en réduisant les pertes d'eau, en adoptant une répartition adéquate du personnel, en mettant un frein aux activités de corruption et en contrôlant les coûts de l'énergie, entre autres. Les gains d'efficacité réduiront à leur tour les coûts de fonctionnement, et par conséquent, le montant des subventions nécessaires. Donc, remédier à de telles inefficiences peut alléger la pression exercée sur l'espace budgétaire restreint, et peut même débloquer des ressources pour soutenir d'autres sous-secteurs ou des communautés

<sup>8</sup> Consulter <https://www.cabri-sbo.org/en/events/politiques-et-strat%C3%A9gies-de-financement-pour-lam%C3%A9lioration-des-services-deau-dassainissement-et-dhygi%C3%A8ne>

désavantagées (CABRI 2017b). Des services d'eau plus efficaces et fiables peuvent également renforcer la légitimité de l'augmentation des tarifs publics.

**Le renforcement de la gouvernance et de la performance opérationnelle, associé aux réformes tarifaires, peuvent aussi améliorer la solvabilité des services publics chargés de l'eau et créer des opportunités d'accéder au financement commercial.** En présence d'un cadre réglementaire solide, de telles opportunités permettraient aux prestataires de services d'emprunter et d'investir dans le développement des services d'eau et d'assainissement et dans l'amélioration de leur qualité, sans avoir à attendre que des ressources publiques limitées soient enfin disponibles (Goksu et al. 2017). À long terme, de telles réformes peuvent aussi entraîner l'accroissement de la participation du secteur privé à la gestion et au financement des services d'eau et d'assainissement.

**Dans beaucoup de pays, où la réforme tarifaire ne fait pas partie du programme sectoriel, d'autres mécanismes peuvent être introduits pour améliorer les budgets des prestataires de services d'eau.** Dans les zones périurbaines et rurales, des stratégies d'augmentation de la consommation pourraient être mises en œuvre afin d'appuyer le développement des raccordements des foyers à une source d'eau (ce qui augmenterait la consommation quotidienne). Le regroupement des zones de services, appliqué dans plusieurs pays (par ex., le Bénin, le Mali et le Burkina Faso), est aussi une solution potentielle d'élargissement de l'accès aux services, et, s'il est conçu et mis en œuvre de manière adéquate, il augmentera les recettes des opérateurs, et donc, la viabilité financière des services. De telles mesures pourraient également attirer des opérateurs privés, qui pourraient contribuer à la réalisation de gains d'efficacité, si des instruments réglementaires existent, plus particulièrement des contrats, des systèmes de suivi des services et des normes régissant les niveaux de services.

**La microfinance s'impose de plus en plus comme une solution potentielle pour encourager l'investissement des ménages dans les services d'assainissement.** Certains gouvernements commencent à réaliser que les subventions directes destinées aux installations d'assainissement dans les foyers ne constituent pas une option réaliste étant donné leurs contraintes budgétaires, et il faut donc aider les ménages à faire les investissements requis pour améliorer les services d'assainissement. Selon des éléments probants de plus en plus nombreux, les améliorations de l'assainissement sont davantage viables lorsque les ménages contribuent au financement de leurs propres installations. L'accès à des services de microfinance peut augmenter la demande de services améliorés, puisqu'il permet de faciliter les investissements au fil du temps. La création de services de microfinance en faveur de l'EAH peut aussi être soutenue dans le cadre d'une stratégie plus globale de promotion de la demande de services améliorés, ce qui comprendrait également des campagnes pour le changement des comportements et l'instauration de la chaîne d'approvisionnement du secteur des services EAH. Il faut par ailleurs noter que le potentiel de la microfinance

en matière d'EAH dépend également du contexte financier du pays. Lorsque les institutions de microfinance (IMF) sont confrontées à un accès restreint aux prêts en capital, la création de services financiers axés sur l'EAH risque de ne pas apparaître comme une proposition attrayante pour les IMF sans apport de garanties et d'autres instruments de réduction des risques. Dans tout contexte, la mise à l'échelle des services financiers pour l'EAH requiert des investissements considérables dans le renforcement de la compréhension des besoins et opportunités du secteur EAH par les institutions financières. (Trémolet, Mansour & Muruka 2015).

### Mécanismes permettant d'accroître les ressources financières intérieures destinées au secteur de l'eau

**Dans l'ensemble, les taxes et surcharges potentielles pour augmenter les fonds publics affectés au secteur de l'eau restent sous-exploitées sur le continent africain.** Par contraste, beaucoup de pays développés ont créé des instruments fiscaux spécifiques au financement des services d'eau. En France, par exemple, le Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) a été créé en 1954 pour aider les communes rurales, à mettre en place leurs services d'eau et d'assainissement. Les ressources financières du Fonds proviennent d'une redevance supplémentaire sur la facture d'eau ainsi que d'un prélèvement sur les recettes du Pari Mutuel sur les courses de chevaux, établi au niveau national. Le fonds, par conséquent, contient un élément de subvention croisée (ou interfinancement), selon lequel les ressources financières pour l'eau sont tirées de taxes sur un autre secteur.<sup>9</sup> Ces mécanismes doivent être examinés de plus près en Afrique.

**Même si beaucoup de pays ont intégré les principes du pollueur-payeur et d'autres principes de gestion des ressources en eau au sein de leurs documents juridiques et de politiques, ceux-ci ne sont généralement pas appliqués.** Bon nombre de pays disposent de systèmes imposant des redevances ou des taxes pour couvrir le captage de l'eau et la pollution de l'eau. Les recettes ainsi perçues pourraient être affectées à l'eau et à l'assainissement, alimenter un fonds dédié à l'eau, ou être utilisées par les autorités concernées. Comme pour tout système fiscal, la mise en place de taxes environnementales nécessite non seulement une législation, mais aussi des processus, des ressources humaines et une volonté politique, pour les appliquer efficacement.

**Dans les pays décentralisés, des instruments financiers peuvent aussi être adoptés pour encourager les investissements de l'administration locale dans les domaines clés, notamment les services EAH.** En Afrique du Sud par exemple, le gouvernement a mis en place le transfert d'une subvention conditionnelle aux municipalités, qui exige que les administrations locales investissent dans les infrastructures de base comme les services d'eau. Au Ghana, jusqu'en 2015, le Fonds de développement des districts (DDF) offrait aux municipalités des subventions axées sur la performance, à partir

<sup>9</sup> Voir [www.fndae.fr](http://www.fndae.fr)

d'une évaluation des capacités institutionnelles du district et de son organisation, en tant qu'administration locale. Les fonds du DDF ne pouvaient être affectés qu'à des projets d'infrastructures (et pas aux dépenses ordinaires). Pour que ces subventions soient affectées efficacement au secteur de l'eau, il est essentiel que les dépenses de l'administration locale soient suivies par l'administration centrale, avec des incitations instaurées de manière à donner priorité aux activités liées à l'EAH.

## En conclusion : augmenter le financement du secteur EAH est essentiel, mais le financement seul ne représente qu'une partie de ce qui est nécessaire

**Le déficit en matière d'infrastructures de l'eau et de l'assainissement de l'Afrique exige certainement de tirer parti des ressources financières de l'ensemble des sources potentielles.** Cela signifie d'abord que les gouvernements doivent augmenter les contributions tirées des ressources financières intérieures, outre la recherche de fonds provenant des agences extérieures. Les gouvernements doivent également mettre en place des mesures pour accroître la contribution des usagers ainsi que du secteur financier privé et d'examiner les instruments axés sur l'impôt.

**Cependant, bien que les avantages d'investir dans l'eau et l'assainissement soient bien reconnus, les services EAH rivalisent avec d'autres priorités de développement, lorsque les budgets nationaux sont limités.** Cette situation complexe exige du secteur EAH qu'il intensifie ses efforts pour présenter des plans EAH convaincants qui intègrent des objectifs clairs, avec une stratégie détaillée et chiffrée pour atteindre ces objectifs et qui montrent la prise en considération de mesures rentables. Un plan EAH convaincant doit aussi établir soigneusement comment contribuer à atteindre les objectifs nationaux du pays. Lors de l'élaboration des plans EAH, des consultations avec les ministères des Finances et du Budget peuvent aider les planificateurs EAH à affiner leurs stratégies de financement et à présenter des budgets convaincants.

**Comme souligné tout au long de cette note d'orientation, le chemin vers un financement plus efficient du secteur EAH implique que les réformes de la gouvernance soient effectuées pour renforcer les services.** Renforcer la gouvernance et s'attaquer aux inefficiences opérationnelles et financières du secteur de l'eau peuvent contribuer non seulement à réduire le fardeau financier du gouvernement mais aussi, à long terme, d'établir la solvabilité des prestataires de services qui leur permettra progressivement d'accéder au financement commercial. Cela implique également le renforcement des compétences pour effectuer le suivi des dépenses et des niveaux de services EAH, afin de renforcer les mécanismes de redevabilité à tous les niveaux de gouvernance, y compris au niveau décentralisé et de fournir en plus des données probantes au secteur pour évaluer si les finances publiques affectées à l'EAH sont efficaces, efficientes et équitables.

## Références

- Adokpo Migan S, Trémolet S & Mansour G (2015) Bénin – *Partenariats public-privé novateurs au service de la durabilité de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural*. Washington DC : Banque mondiale.
- Bannister M (2018) DWS - Sustainable Development Goal 6 policy & funding strategies. Présentation lors d'un événement de CABRI. Disponible à : <https://www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/12-Session-5-Presentation-2a-South-Africa.pdf> [consulté le 12 septembre 2018].
- Banque mondiale (2016) Water, sanitation, hygiene and poverty: What are the linkages? Tunisia Briefing Note. Washington DC : Banque mondiale.
- CABRI (2017a) *Décentralisation des services d'eau et d'assainissement au Kenya*. Dialogue de CABRI sur les Politiques « Optimisation des ressources dans le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène ».
- CABRI (2017b) Optimisation des ressources dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Document de position. Pretoria : CABRI.
- Fonseca C, Franceys R, Batchelor C, McIntyre P, Klutse, A Komives, P Moriarty, et al. 2011. *Life-cycle costs approach : Costing sustainable services*. IRC.
- Goksu A, Trémolet S, Kolker J & Kingdom B (2017) *Easing the transition to commercial finance*. Washington DC : Banque mondiale.
- Haarhoof K (2018) Lesson sharing on building resilience in dealing with drought and water scarcity. Présentation non publiée à l'occasion d'un événement de CABRI au Cap.
- Hutton G & Varughese M (2016) The costs of meeting the 2030 Sustainable Development Goal targets on drinking water, sanitation, and hygiene. Washington DC : Banque mondiale.
- Ministère des Infrastructures (2016) *National sanitation policy* (Politique nationale d'assainissement). Disponible à : [http://www.mininfra.gov.rw/fileadmin/user\\_upload/new\\_upload/NATIONAL\\_SANITATION\\_POLICY\\_DECEMBER\\_2016.pdf](http://www.mininfra.gov.rw/fileadmin/user_upload/new_upload/NATIONAL_SANITATION_POLICY_DECEMBER_2016.pdf) [consulté le 12 septembre 2018].
- OMS (2012) Global costs and benefits of drinking-water supply and sanitation interventions to reach the MDG target and universal coverage. Disponible à : [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/publications/2012/globalcosts.pdf](http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2012/globalcosts.pdf) [consulté le 11 septembre 2018].
- OMS/ONU-EAU (2017) Rapport GLASS (Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable) 2017 : *Financing universal water, sanitation and hygiene under the Sustainable Development Goals (Financer l'accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène au titre des Objectifs de développement durable)*. Disponible à : [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/publications/glaas-report-2017/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/glaas-report-2017/en/) [consulté le 3 octobre 2018].
- OMS/UNICEF Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2017) *Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD*. Disponible à : <https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2018-01/JMP-2017-report-final.pdf> [consulté le 11 septembre 2018].
- ONU-Eau/OMS (2014) *Investing in water and sanitation: Increasing access, reducing inequalities*. GLAAS 2014 findings – Rapport spécial pour l'Afrique. Disponible à : [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/glaas/glaas2014-africa-region.pdf](http://www.who.int/water_sanitation_health/glaas/glaas2014-africa-region.pdf) [consulté le 13 septembre 2018].
- ONU-Eau/OMS (2017) *Financer l'accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène au titre des Objectifs de développement durable. Analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable*. Disponible à : <http://www.unwater.org/publications/un-water-glaas-2017-financing-universal-water-sanitation-hygiene-sustainable-development-goals/> [consulté le 13 septembre 2018].
- Trémolet S, Mansour G & Muruka G (2015) Microfinance for sanitation: What is needed to move to scale? *Waterlines* 34(3): 227.
- Verster B & Palfreman J (2018) *The sanitation economy*. Disponible à : [https://www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/8-Session-3-Master-Class-Bernelle\\_Verster\\_Josh\\_Palfreman.pdf](https://www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/8-Session-3-Master-Class-Bernelle_Verster_Josh_Palfreman.pdf) [consulté le 12 septembre 2018].
- WaterAid (2016) *Water: At what cost? The state of the world's water 2016*. Briefing. Disponible à : [https://www.jica.go.jp/activities/issues/water/ku57pq00000naj8j-att/water\\_at\\_what\\_cost\\_wateraid\\_2016.pdf](https://www.jica.go.jp/activities/issues/water/ku57pq00000naj8j-att/water_at_what_cost_wateraid_2016.pdf) [consulté le 11 septembre 2018].

---

## Remerciements

Le projet initial de la Note d'orientation a été rédigé par Goufrane Mansour et Didier Allely-Fermé, de la société de conseil Aguaconsult, en tenant compte des conseils et des apports de Joana Bento du Secrétariat de CABRI. CABRI tient à remercier Lotte Feuerstein (Réseau d'intégrité de l'eau ou *Water Integrity Network*), Sitali Muyatwa (Partenariat Assainissement et Eau pour Tous ou *Sanitation and Water for All*), Clare Battle (WaterAid) et Fiona Gore (Organisation mondiale de la Santé), pour leurs précieuses contributions à cette Note d'orientation.

Cette publication est financée en partie par le Secrétariat d'État suisse à l'économie. Les résultats et les conclusions ne reflètent pas nécessairement ses positions ou politiques.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Embassy of Switzerland  
**Swiss Cooperation Office in South Africa**



SE CONNECTER • PARTAGER • RÉFORMER

Pour tout renseignement sur CABRI ou pour obtenir des exemplaires de cette publication, veuillez contacter :  
CABRI Secretariat, Cnr John Vorster & Nellmapius Drive, Centurion, 0062, South Africa

Téléphone : +27 (0)12 492 0022

Email : [info@cabri-sbo.org](mailto:info@cabri-sbo.org)

[www.cabri-sbo.org](http://www.cabri-sbo.org)

---